Canadian International Trade Tribunal

2003-2004
Estimates

Part III – Report on Plans and Priorities

Canada

The Estimates Documents

Each year, the government prepares Estimates in support of its request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of appropriation bills in Parliament. The Estimates, which are tabled in the House of Commons by the President of the Treasury Board, consist of three parts:

Part I – The Government Expenditure Plan provides an overview of federal spending and summarizes both the relationship of the key elements of the Main Estimates to the Expenditure Plan (as set out in the Budget).

Part II – The Main Estimates directly support the *Appropriation Act*. The Main Estimates identify the spending authorities (votes) and amounts to be included in subsequent appropriation bills. Parliament will be asked to approve these votes to enable the government to proceed with its spending plans. Parts I and II of the Estimates are tabled concurrently on or before March 1.

Part III – Departmental Expenditure Plans, which is divided into two components:

(1) **Reports on Plans and Priorities (RPPs)** are individual expenditure plans for each department and agency (excluding Crown corporations). These reports provide increased levels of detail on a business line basis and contain information on objectives, initiatives and planned results, including links to related resource requirements over a three-year period. The RPPs also provide details on human resource requirements, major capital projects, grants and contributions, and net program costs. They are tabled in Parliament by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*. These documents are to be tabled on or before March 31 and referred to committees, which then report back to the House of Commons pursuant to Standing Order 81(4).

(2) **Departmental Performance Reports (DPRs)** are individual department and agency accounts of accomplishments achieved against planned performance expectations as set out in respective RPPs. These Performance Reports, which cover the most recently completed fiscal year, are tabled in Parliament in the fall by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*.

The Estimates, along with the Minister of Finance's Budget, reflect the government's annual budget planning and resource allocation priorities. In combination with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts and of accomplishments achieved in Departmental Performance Reports, this material helps Parliament hold the government to account for the allocation and management of public funds.

©Her Majesty the Queen in Right of Canada, represented
by the Minister of Public Works and Government Services, 2003.

Available through your local bookseller or by mail from
Canadian Government Publishing
Communication Canada
Ottawa (Ontario)
KIA OS9

Telephone: (613) 941-5995
Fax: (613) 954-5779 or 1-800-565-7757 (Canada and U.S.A.)
Orders only: 1-800-635-7943 (Canada and U.S.A.)
Internet: http://publications.communication.gc.ca

Catalogue No.: BT31-2/2004-III-18
ISBN: 0-660-62227-0

103-04567/

Canadian International Trade Tribunal

2003-2004 Estimates

Part III - Report on Plans and Priorities

Approved

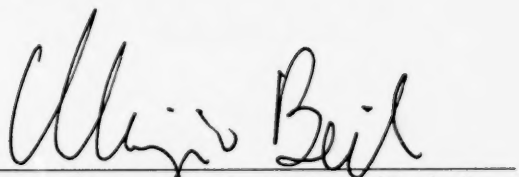

Secretary of State, International Financial Institutions

Table of Contents

Section I—Chairperson's Message **1**

Management Representation Statement 2

Section II—Raison d'être **3**

Section III—Planning Overview **5**

Section IV—Organization **7**

Strategic Outcomes and Business Lines 7

Accountability 7

Departmental Planned Spending 9

Spending Trends 9

Section V—Annexes **11**

Annex I—Net Cost of Program for the Estimates Year 11

Annex II—Other Information 13

Index **15**

Section I—Chairperson's Message

I am pleased to present the Report on Plans and Priorities of the Canadian International Trade Tribunal for fiscal year 2003-2004. The Tribunal is a key player within Canada's trade remedies system.

As a quasi-judicial organization, the Tribunal's workload is externally generated. That is why one of the Tribunal's main challenges is to harmonize the allocation of its limited resources to the various jurisdictions for which it is responsible. In fiscal year 2002-2003, the Tribunal was directed by the Governor in Council to inquire and report by August 19, 2002, on the importation of certain steel goods from all sources. This inquiry was the most complex ever conducted by the Tribunal. The Tribunal's challenge was to carry out this inquiry (in excess of 175 parties and more than 80,000 pages of text) and to maintain a delicate balance to ensure that other statutory deadlines were met and that all areas of its jurisdiction were dealt with in a timely manner to allow the Canadian business sector and its members to remain competitive in the global trade environment.

In fiscal year 2002-2003, Bill C-50 amended the *Canadian International Trade Tribunal Act* (CITT Act). Amendments were also made to the Tribunal's regulations. These amendments, which came into force in September 2002, were made to reflect one of the concessions by the People's Republic of China (China) as part of its accession to the World Trade Organization (WTO) in December 2001. China agreed to allow WTO Members, during a 12-year period, to take bilateral safeguard actions against its imports, if they were found to be causing market disruption or significant trade diversion. Canada implemented this safeguard provision through the legislative amendments mentioned above. One of the Tribunal's priorities in fiscal year 2003-2004 will be to put in place the processes and procedures for the efficient investigation of safeguard complaints against China's imports. The Tribunal is in the process of finalizing various documents to assist potential complainants with the filing of a complaint. As usual, these documents will be the subject of Tribunal consultations with stakeholders.

The Tribunal's main challenge continues to be to devise means by which the Tribunal is able to meet statutory dealines without compromising the quality of its findings, determinations and recommendations. The Tribunal also recognizes that it must address, in the forthcoming years, the issue of succession planning if it is to continue to be a key player in Canada's trade remedies system and, in doing so, allow the Canadian business sector to remain competitive in the global trade environment.

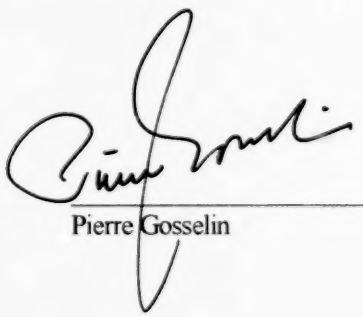

Pierre Gosselin

Management Representation Statement

I submit, for tabling in Parliament, the 2003-2004 Report on Plans and Priorities (RPP) for the Canadian International Trade Tribunal.

This document has been prepared based on the reporting principles and disclosure requirements contained in the *Guide to the preparation of the 2003-2004 Report on Plans and Priorities*.

- It accurately portrays the organization's plans and priorities.
- The planned spending information in this document is consistent with the directions provided in the Minister of Finance's Budget and by TBS.
- It is comprehensive and accurate.
- It is based on sound underlying departmental information and management systems.

The reporting structure on which this document is based has been approved by Treasury Board Ministers and is the basis for accountability for the results achieved with the resources and authorities provided.

Name: _____
Michel P. Granger
Secretary

Date: February 20, 2003

Section II—Raison d'être

The objective of the Tribunal's business line is to provide a fair and efficient trade remedies system to the Canadian public, the private business sector and commercial interests, and to offer the government, through the Tribunal's fact-finding inquiries and standing reference, the best advice available so that it can formulate strategies aimed at making the Canadian business sector and its members more competitive in the global trade environment.

Canada has obligations to honour under international trade agreements to which it is a signatory. Some of those obligations under the WTO agreements (antidumping, subsidies, safeguards and government procurement) and the *North American Free Trade Agreement* (NAFTA) (procurement, advance rulings, markings and rules of origin) have been assigned to the Tribunal by statute or regulation. Similarly, legislation has conferred obligations on the Tribunal in relation to the *Canada-Israel Free Trade Agreement*, the *Canada-Chile Free Trade Agreement* and the *Agreement on the Procurement of Telecommunications Equipment*.

At the domestic level, legislation has conferred on the Tribunal the responsibility to inquire into dumping and subsidizing complaints as they relate to injury and to hear appeals from decisions of the Canada Customs and Revenue Agency under various statutes. The Tribunal has also been designated the bid challenge authority under the *Agreement on Internal Trade*.

The CITT Act also assigns to the Tribunal an advisory role in assisting government, through its fact-finding inquiries, in the formulation of strategies aimed at making Canadian producers more competitive in the global trade environment. Through its standing reference on tariff relief on imported textile inputs for production, the Tribunal assists the government in determining the levels of tariffs that will ensure that economic gains for Canada are maximized in an industry that faces changing market demands.

Section III—Planning Overview

The Tribunal obtains its operating budget through the Main Estimates process. It does not receive funds through grants and contributions or through cost recovery of its operational expenditures.

Through its various jurisdictions, the Tribunal's strategic outcome is to be a key player in Canada's trade remedies system by supporting a fair and open trading system.

This strategic outcome must be achieved under difficult conditions. The Tribunal does not have control over its workload as it is externally generated. Moreover, the economic climate has a direct impact on the Tribunal's work. Downturns in the domestic and global economies usually lead to a deterioration of markets and to increased competition for the remaining businesses. This can lead to a larger number of inquiries in response to dumping and subsidizing complaints and procurement complaints. Recent amendments to the CITT Act and the Tribunal's regulations regarding safeguard inquiries to accommodate the recent accession of China to the WTO could also have an impact on the Tribunal's workload. Risk management, therefore, involves establishing the right balance in the allocation of the Tribunal's limited resources to allow statutory deadlines to be met and concurrent operational requirements associated with the various areas of its mandate to be considered in a timely way, thereby allowing the Canadian business sector and its members to remain competitive in a global trade environment. It also involves having on strength the appropriate mix of competencies to deal effectively with the demands of an evolving mandate.

The Tribunal has established the following strategic priorities to guide its operations:

- To maintain the quality of its findings, determinations and recommendations;
- To hear cases and make decisions expeditiously on matters that fall within its jurisdiction pursuant to acts of Parliament and regulations; and
- To maintain its independence and accessibility as a quasi-judicial organization.

In line with these strategic priorities, the Tribunal has a communication strategy based on the timely publication of guides, guidelines and practice notices, and the strategic use of its Web site to ensure that stakeholders have a clear understanding of its jurisdiction. The Tribunal also recognizes that information technology can play a significant role in streamlining its operations and in facilitating interaction with stakeholders. In fiscal year 2002-2003, the Tribunal was directed by the Governor in Council to inquire and report on the importation of certain steel goods. Having to operate under a very stringent time line, the Tribunal made very extensive use of its Web site to communicate and interact with world producers of steel. It could not have fulfilled its mandate in this inquiry had it not relied on its Web site. As well, the Tribunal recognized that, in order to complete the inquiry within the allocated time frame, it had to adapt the processes and procedures that it usually follows in its inquiries. In fiscal year 2003-2004, it will pursue its assessment of the measures introduced for the steel safeguard inquiry to determine the feasibility of introducing some of these measures into the various areas of its jurisdiction.

The Tribunal will also undertake a succession planning exercise, considering that it will be undergoing, in the next few fiscal years, a significant turnover of personnel due to retirements. Due to the specialized nature of its work and the diversity of its mandate, the Tribunal must develop a succession strategy that will allow it to continue to be a big player in Canada's trade remedies system.

Recognizing the success that it has obtained through the implementation of various information technology applications in its operations and interactions with stakeholders, the Tribunal will pursue its efforts to identify other areas of its activities where information technology applications could be introduced so that it can be in a position to deal expeditiously and efficiently with matters that fall within its jurisdiction.

Section IV—Organization

Strategic Outcomes and Business Lines

Because of its mandate and structure, the Tribunal has one business line—to act as an administrative court for dumping and subsidizing inquiries, appeals from CCRA decisions on customs and excise matters, and procurement complaints and as an advisor to the government or the Minister of Finance on a broad range of trade, economic or tariff-related matters.

The Tribunal's decisions may be reviewed by or appealed to, as appropriate, the Federal Court of Canada and, ultimately, the Supreme Court of Canada, or a binational panel under NAFTA, in the case of a decision affecting U.S. and/or Mexican interests. Governments that are members of the WTO may appeal the Tribunal's decisions to a dispute settlement panel under the WTO *Understanding on Rules and Procedures Governing the Settlement of Disputes*.

The objective of the Tribunal's business line is to ensure that Canada can rely on a fair and efficient trade remedies system and that the government, through the Tribunal's fact-finding inquiries and standing references, can formulate strategies aimed at making Canadian producers more competitive in the global trade environment.

Recognizing that the Tribunal's entire workload is externally generated and that its operations are of a quasi-judicial nature, the Tribunal is not in a position to identify planned results and related activities and resources, as is the case for a regular department.

However, the Tribunal has established the following key result commitments against which its performance can be assessed:

- Upholding of the Tribunal's decisions by national and international appeal bodies;
- Implementation of the Tribunal's recommendations by the government;
- Publication of the Tribunal's decisions in a timely way; and
- Tribunal's decisions viewed as fair and impartial by domestic and international stakeholders.

Accountability

The Tribunal is an independent quasi-judicial body that carries out its statutory responsibilities in an autonomous and impartial manner and reports to Parliament through the Minister of Finance.

The Tribunal may be composed of up to nine full-time members, including a Chairperson and two Vice-Chairpersons, who are appointed by the Governor in Council for a term of up to five years. A maximum of five additional members may be temporarily appointed. The Chairperson is the Chief Executive Officer responsible for the assignment of members and for the management of the Tribunal's work.

Members of the Tribunal are supported by a permanent staff of 87 people. Its principal officers are the Secretary, responsible for corporate management, public relations, dealings with other government departments and other governments, and the court registry functions of the Tribunal; the Executive Director, Research, responsible for the investigative portion of inquiries, the

economic and financial analysis of firms and industries, the investigation of complaints by potential suppliers concerning any aspect of the procurement process and other fact finding required for Tribunal inquiries; and the General Counsel, responsible for the provision of legal services.

Organization Structure

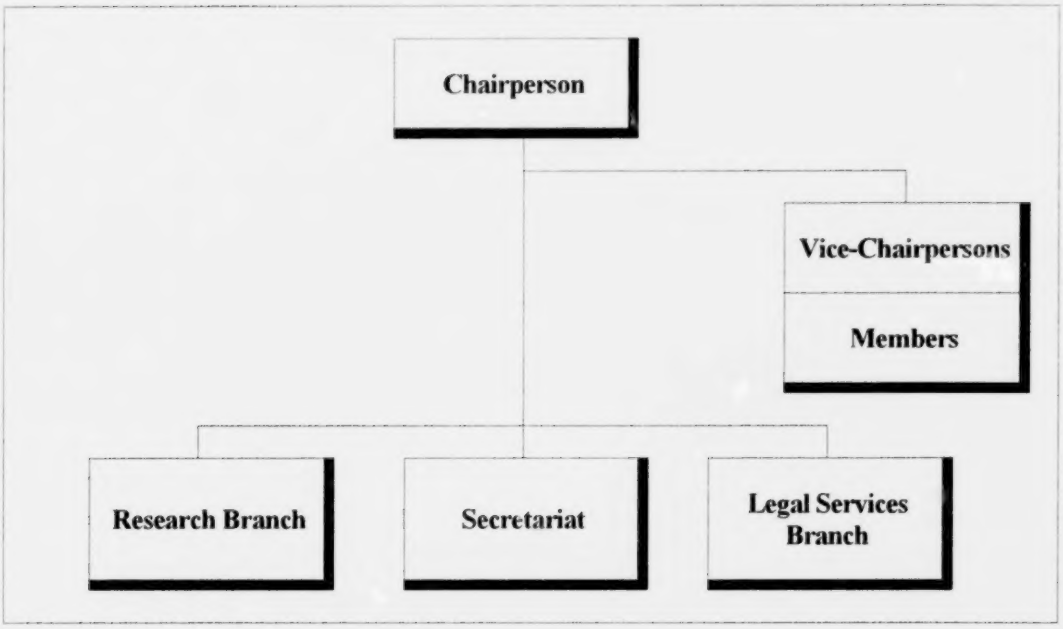

Departmental Planned Spending

($ thousand)	Forecast Spending 2002-2003	**Planned Spending 2003-2004**	Planned Spending 2004-2005	Planned Spending 2005-2006
Budgetary Main Estimates (gross)	9,047	**9,534**	9,534	9,534
Less: Respendable revenue	-	-	-	-
Total Main Estimates	9,047	**9,534**	9,534	9,534
Adjustments **	1,177	-	-	-
Net Planned Spending	10,224*	**9,534**	9,534	9,534
Less: Non-respendable revenue	-	-	-	-
Plus: Cost of services received without charge	2,170	**2,174**	2,176	2,178
Net cost of program	12,394	**11,708**	11,710	11,712
Full-time equivalents	94	**94**	94	94

* Reflects the best forecast of total net planned spending to the end of the fiscal year.

** Adjustments are to accommodate approvals obtained since the Main Estimates and are to include Budget initiatives, Supplementary Estimates, etc.

Spending Trends

Over the years, the Tribunal's spending trends have remained constant. Its number of full-time equivalents and its percentage of funds allocated to salaries have remained essentially the same. The same can be said for its operating expenditures. Approximately 85 percent of the Tribunal's annual operating expenditures have been allocated to non-discretionary expenditures, i.e. telecommunications, photocopying, mail and courier services, translation, court reporting, printing and publishing. The balance of the funds are mostly expended on training and development, and information technology equipment and initiatives.

Because its workload is externally generated, the Tribunal has always had, as a practice, to keep in reserve a small portion of its operating budget to meet unexpected demands, such as references from the Government or the Minister of Finance. That is how the Tribunal was able to respond quickly, in fiscal year 2002-2003, to an Order in Council directing it to inquire and report on the importation of certain steel goods. The Tribunal is of the view that this approach is responsible management that enables it to deal expeditiously with matters that are referred to it.

Section V—Annexes

Annex I—Net Cost of Program for the Estimates Year

($ thousand)	**Total**
Net Planned Spending (Total Main Estimates plus Adjustments as per the Planned Spending Table)	**9,534**
Plus: Services Received without Charge:	
Accommodation provided by Public Works and Government Services Canada (PWGSC)	1,662
Contributions covering employer's share of employees' insurance premiums and expenditures paid by Treasury Board Secretariat (excluding revolving funds)	512
2003-2004 Net cost of Program	**11,708**

Annex II—Other Information

- **Contact for Further Information and Web Site**

The Secretary
Canadian International Trade Tribunal
Standard Life Centre
333 Laurier Avenue West
15th Floor
Ottawa, Ontario
K1A 0G7

Telephone:	(613) 993-3595
Fax:	(613) 998-1322
E-mail:	secretary@citt-tcce.gc.ca
Tribunal's Web Site:	www.citt-tcce.gc.ca

- **Legislation Governing the Work of the Canadian International Trade Tribunal**

Canadian International Trade Tribunal Act	R.S.C. 1985 (4th Supp.), c. 47
Customs Act	R.S.C. 1985 (2d Supp.), c. 1
Excise Tax Act	R.S.C. 1985, c. E-15
Special Import Measures Act	R.S.C. 1985, c. S-15
Softwood Lumber Products Export Charge Act	R.S.C. 1985 (3d Supp.), c. 12
Energy Administration Act	R.S.C. 1985, c. E-6
Canadian International Trade Tribunal Regulations	S.O.R./89-35
Canadian International Trade Tribunal Procurement Inquiry Regulations	S.O.R./93-602
Canadian International Trade Tribunal Rules	S.O.R./91-499

- **List of Statutory and Tribunal Reports**

Annual Reports

- 1989-90 to 2001-2002

Bulletins

- 1995-96 to 2001-2002

Guides

- *Introductory Guide on the Canadian International Trade Tribunal*
- *Procurement Review Process - A Descriptive Guide*
- *Textile Reference Guide*

Pamphlets

- *Information on Appeals from Customs, Excise and SIMA Decisions*
- *Information on Dumping and Subsidizing Inquiries and Reviews*
- *Information on Economic, Trade and Tariff Inquiries*
- *Information on Import Safeguard Inquiries and Measures*
- *Information on Procurement Review*
- *Information on Textile Tariff Investigations*

Textile Reference: Annual Status Reports

- 1994-95 to 2000-2001

Index

Agreement on Internal Trade (AIT) 3
Bid Challenge 3
Business Line 1, 3, 7
Canada Customs and Revenue Agency 3
Canada-Chile Free Trade Agreement 3
Canada-Israel Free Trade Agreement 3
Canadian International Trade Tribunal Act (CITT Act) 1, 3, 5, 13
Cost of Program (Net) 1, 9, 11
Customs Act 13
Dumping 3, 5, 7, 14
Excise Tax Act 13
Full-time Equivalents 9
Information Technology 5, 6, 9
North American Free Trade Agreement (NAFTA) 3, 7
Organization Structure 8
Plans 1, 2
Priorities 1, 2, 5
Procurement 3, 5, 7, 8, 13, 14
Reviews 14
Rules and Procedures 7
Special Import Measures Act (SIMA) 13, 14
Statutes 3
Strategies 3, 7
Subsidizing 3, 5, 7, 14
Trade Remedies System 1, 3, 5, 6, 7
Web site 5
World Trade Organization (WTO) 1, 3, 5, 7

Tribunal canadien du commerce extérieur

Budget des dépenses 2003-2004

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canada

Les documents budgétaire

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le Budget des dépenses, qui est déposé à la Chambre des communes par la présidente du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les rapports entre les principaux éléments du Budget principal des dépenses et le Plan de dépenses (qui figure dans le Budget).

Partie II – Le Budget principal des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en application ses plans de dépenses. Les Parties I et II du Budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

Partie III – Le Plan de dépenses du ministère est divisé en deux documents :

1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés au niveau des secteurs d'activité et portent également sur les objectifs, les initiatives et les résultats prévus; il y est fait également mention des besoins connexes en ressources pour une période de trois ans. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents doivent être déposés au plus tard le 31 mars, pour renvoi aux comités qui font ensuite rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(4) du Règlement.

2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Budget des dépenses, de même que le Budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par le
Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux, 2003.

En vente chez votre libraire local ou par la poste auprès
des Éditions du gouvernement du Canada
Communication Canada
Ottawa (Ontario)
KIA OS9

Téléphone : (613) 941-5995
Télécopieur : (613) 954-5779 ou 1-800-565-7757 (Canada et É.-U.)
Commandes seulement : 1-800-635-7943 (Canada et É.-U.)
Internet : http://publications.communication.gc.ca

No de catalogue : BT31-2/2004-III-18
ISBN 0-660-62227-0

Tribunal canadien du commerce extérieur

2003-2004
Budget des dépenses

Partie III - Rapport sur les plans et les priorités

Approuvé

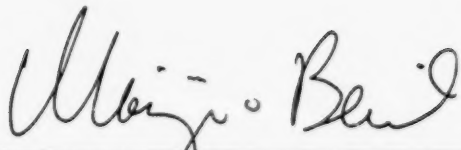

Secrétaire d'État, Institutions financières internationales

Table des matières

Partie I—Message du président **1**

Déclaration de la direction 2

Partie II—Raison d'être **3**

Partie III—Survol de la planification **5**

Partie IV—Organisation **7**

Résultats stratégiques et secteurs d'activité 7

Responsabilisation 7

Dépenses prévues du ministère 9

Tendances des dépenses 9

Partie V—Annexes **11**

Annexe I—Coût net du programme pour l'année budgétaire 11

Annexe II—Autres renseignements 13

Index **15**

Partie I—Message du président

Je suis heureux de présenter le Rapport sur les plans et les priorités du Tribunal canadien du commerce extérieur pour l'exercice financier 2003-2004. Le Tribunal est une composante importante du mécanisme de recours commerciaux du Canada.

En tant qu'organisation quasi judiciaire, la charge de travail du Tribunal dépend totalement de la demande externe. C'est ce qui explique pourquoi l'un des principaux défis du Tribunal consiste à harmoniser l'attribution de ses ressources limitées aux diverses sphères de compétence pour lesquelles il est responsable. Au cours de l'exercice financier 2002-2003, la Gouverneure générale en conseil a ordonné au Tribunal d'enquêter et de faire rapport, au plus tard le 19 août 2002, sur l'importation de certaines marchandises de l'acier de toutes provenances. Il s'agissait de l'enquête la plus complexe qu'ait tenue le Tribunal. Le défi du Tribunal consistait à mener cette enquête (plus de 175 parties et de 80 000 pages de texte) tout en gardant un équilibre délicat afin d'assurer le respect des autres délais législatifs et le traitement opportun de tous les volets de son mandat, de telle sorte que le secteur commercial canadien et ses membres puissent demeurer compétitifs dans le contexte du commerce mondial.

Au cours de l'exercice financier 2002-2003, le projet de loi C-50 a modifié la *Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur* (Loi sur le TCCE). Des modifications ont également été apportées aux règlements du Tribunal. Ces modifications, qui sont entrées en vigueur en septembre 2002, ont été apportées afin de refléter l'une des concessions par la République populaire de Chine (Chine) dans le cadre de son accession à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en décembre 2001. La Chine a consenti à permettre aux membres de l'OMC, au cours d'une période de 12 ans, de prendre des mesures de sauvegarde bilatérales à l'égard de ses importations, s'il était jugé que ces dernières causaient une désorganisation du marché ou un important détournement des échanges. Le Canada a mis cette disposition de sauvegarde en application par le biais des modifications législatives susmentionnées. Une des priorités du Tribunal au cours de l'exercice financier 2003-2004 consistera à mettre des processus et procédures en place afin d'assurer le déroulement efficace des enquêtes sur les plaintes de sauvegarde liées aux importations de la Chine. Le Tribunal est présentement à compléter la version définitive de divers documents pour aider les parties plaignantes potentielles en ce qui a trait au dépôt d'une plainte. Comme d'habitude, ces documents feront l'objet de consultations entre le Tribunal et les intervenants.

Le principal défi du Tribunal demeure l'élaboration de mécanismes par lesquels il sera en mesure de respecter les délais législatifs sans compromettre la qualité de ses conclusions, décisions et recommandations. Le Tribunal reconnaît également qu'il devra traiter, au cours des années à venir, de la question de la planification de la relève s'il doit demeurer une composante importante du mécanisme de recours commerciaux du Canada et, ainsi, permettre au secteur commercial canadien de demeurer compétitif dans le contexte du commerce mondial.

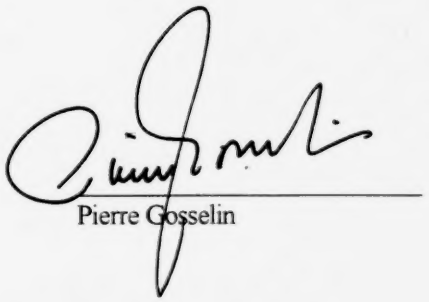

Pierre Gosselin

Déclaration de la direction

Je soumets, en vue de son dépôt au Parlement, le rapport sur les plans et les priorités de 2003-2004 du Tribunal canadien du commerce extérieur.

Le document a été préparé conformément aux principes de présentation et aux exigences de déclaration énoncées dans les *Lignes directrices pour la préparation du Rapport sur les plans et les priorités de 2003-2004* :

- Il décrit fidèlement les plans et les priorités de l'organisation.
- Les données sur les dépenses prévues qu'il renferme respectent les consignes données dans le budget du ministre des Finances et par le SCT.
- Il est complet et exact.
- Il se fonde sur de bons systèmes d'information et de gestion ministérielle.

La structure de rapport sur laquelle s'appuie le présent document a été approuvée par les ministres du Conseil du Trésor et sert de fondement à la reddition de comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs fournis.

Nom : Michel P. Granger
Secrétaire

Date : Le 20 février 2003

Partie II—Raison d'être

L'objectif des activités du Tribunal est de donner aux citoyens, aux entreprises privées et aux organismes à vocation commerciale du Canada l'accès à un mécanisme de recours commerciaux juste et efficient ainsi que d'offrir au gouvernement, par l'entremise des enquêtes factuelles et de la saisine permanente du Tribunal, les meilleurs conseils possible afin qu'il puisse formuler des stratégies qui rendent le secteur commercial canadien et ses membres davantage compétitifs dans le contexte du commerce mondial.

Le Canada doit s'acquitter de certaines obligations aux termes d'accords commerciaux internationaux dont il est signataire. Certaines de ces obligations, aux termes des accords de l'OMC (antidumping, subventionnement, sauvegardes et marchés publics) et l'*Accord de libre-échange nord-américain* (ALÉNA) (marchés publics, décisions anticipées, marquage et règles d'origine), ont été confiées au Tribunal en vertu de lois ou de règlements. Le Tribunal s'est également vu confier des obligations en regard de l'*Accord de libre-échange Canada-Israël*, l'*Accord de libre-échange Canada-Chili* et l'*Accord sur les marchés d'équipements de télécommunications*.

Sur le plan intérieur, des dispositions législatives confèrent au Tribunal la responsabilité de faire enquête sur les plaintes liées au dumping et au subventionnement pour ce qui a trait au dommage et d'entendre les appels de décisions de l'Agence des douanes et du revenu du Canada en vertu de diverses lois. Le Tribunal a également été désigné comme organisme en matière de contestation des offres en vertu de l'*Accord du commerce intérieur*.

La Loi sur le TCCE assigne au Tribunal un rôle consultatif où il aide le gouvernement à formuler, grâce à ses enquêtes factuelles, des stratégies afin de rendre les producteurs canadiens plus compétitifs dans le contexte du commerce mondial. Avec sa saisine permanente concernant les allégements tarifaires sur les intrants textiles importés aux fins de production, le Tribunal aide le gouvernement à déterminer les niveaux tarifaires qui permettront de maximiser les gains économiques du Canada dans une industrie aux prises avec une demande de marché en évolution.

Partie III—Survol de la planification

Le Tribunal obtient son budget de fonctionnement au moyen du processus relié au Budget principal des dépenses. Il n'obtient pas de fonds par voie de subventions et contributions ou par voie de recouvrement de ses dépenses de fonctionnement.

Par le biais de ses diverses sphères de compétence, le résultat stratégique du Tribunal est de jouer un rôle clé au sein du système canadien de recours commerciaux.

Ce résultat stratégique doit être atteint dans des conditions difficiles. Le Tribunal ne contrôle pas sa charge de travail puisqu'il est un organisme répondant exclusivement à une demande externe. De plus, la conjoncture économique influe directement sur les activités du Tribunal. Le ralentissement de l'activité économique au pays et dans le monde entraîne habituellement une détérioration des marchés et une augmentation de la concurrence pour les entreprises qui demeurent. Ceci peut donner lieu à une augmentation du nombre de plaintes liées au dumping, au subventionnement et à la passation de marchés publics. Les récentes modifications apportées à la Loi sur le TCCE et aux règlements du Tribunal concernant les enquêtes de sauvegarde afin de tenir compte de la récente accession de la Chine à l'OMC pourraient également avoir un impact sur la charge de travail du Tribunal. La gestion du risque implique donc que le Tribunal doit déterminer l'équilibre approprié en ce qui a trait à l'allocation de ses ressources limitées pour qu'il soit en mesure de respecter les délais législatifs et que les exigences opérationnelles reliées aux divers volets de son mandat puissent être traitées de façon concurrente et en temps opportun, de telle sorte que le secteur commercial canadien et ses membres puissent demeurer compétitifs dans un contexte de commerce mondial. Elle implique également qu'il doit avoir à sa disposition un effectif doté d'un agencement approprié de compétences pour traiter effectivement des demandes découlant d'un mandat en évolution.

Le Tribunal a établi les priorités stratégiques suivantes afin de guider ses activités :

- maintenir la qualité de ses conclusions, décisions et recommandations;
- entendre des causes et rendre des décisions dans les plus brefs délais sur les questions qui relèvent de sa compétence, conformément aux lois du Parlement ou aux règlements;
- maintenir son autonomie et son accessibilité à titre d'organisme quasi judiciaire.

En accord avec ces priorités stratégiques, le Tribunal a une stratégie de communication fondée sur la publication en temps opportun de guides, de lignes directrices et de notes de pratique ainsi que sur l'utilisation stratégique de son site Web pour s'assurer que les intervenants aient une bonne compréhension de sa compétence. Le Tribunal reconnaît également que la technologie de l'information peut jouer un rôle de premier plan dans la simplification de ses procédures et faciliter l'interaction avec les intervenants. Au cours de l'exercice financier 2002-2003, la Gouverneure générale en conseil a ordonné au Tribunal d'enquêter et de faire rapport sur l'importation de certaines marchandises de l'acier. Devant fonctionner selon un échéancier très serré, le Tribunal a fait grand usage de son site Web pour communiquer et interagir avec les producteurs mondiaux de l'acier. Il n'aurait pas pu remplir son mandat dans le cadre de cette enquête s'il n'avait pas pu se fier à son site Web. De même, le Tribunal a reconnu que, afin de clore l'enquête dans les délais impartis, il devait adapter les processus et procédures qu'il suit habituellement dans ses enquêtes. Au cours de l'exercice financier 2003-2004, il évaluera les mesures introduites lors de l'enquête de

sauvegarde sur l'acier pour déterminer s'il est possible d'introduire certaines de ces mesures dans les diverses sphères de sa compétence.

Le Tribunal entreprendra un exercice de planification de la relève, étant donné qu'il subira, au cours des quelques prochains exercices financiers, un roulement important du personnel attribuable aux départs à la retraite. En raison de la nature spécialisée de son travail et de la diversité de son mandat, le Tribunal doit élaborer une stratégie de relève qui lui permettra de demeurer une composante importante du mécanisme de recours commerciaux du Canada.

Reconnaissant le succès qu'il a obtenu par voie de la mise en œuvre de diverses applications de la technologie de l'information dans ses opérations et interactions avec les intervenants, le Tribunal poursuivra ses efforts afin de déterminer quels seraient les autres secteurs de ses opérations où des applications de la technologie de l'information pourraient être introduites, de sorte qu'il soit en mesure de traiter de façon rapide et efficace les questions qui relèvent de sa compétence.

Partie IV—Organisation

Résultats stratégiques et secteurs d'activité

Étant donné son mandat et sa structure, le Tribunal s'occupe d'un seul secteur d'activité—celui d'agir à titre de tribunal administratif relativement à des enquêtes sur le dumping et le subventionnement, à des appels de décisions rendues par l'ADRC en matière de douanes et d'accise, et à des plaintes concernant les marchés publics, et d'agir à titre de conseiller du gouvernement ou du ministre des Finances relativement à une vaste gamme de questions touchant des questions commerciales, économiques ou tarifaires.

Les décisions du Tribunal peuvent, selon le cas, être réexaminées ou portées en appel devant la Cour fédérale du Canada et, finalement, la Cour suprême du Canada, ou devant un groupe spécial binational formé en vertu de l'ALÉNA lorsqu'il s'agit d'une décision touchant les intérêts des États-Unis ou du Mexique. Les gouvernements membres de l'OMC peuvent interjeter appel des décisions du Tribunal auprès d'un groupe spécial de règlement des différends formé en vertu du *Mémorandum d'accord concernant les règles et procédures régissant le règlement des différends* de l'OMC.

L'objectif du secteur d'activité du Tribunal est d'assurer l'existence au Canada d'un système de recours commerciaux juste et efficace et de permettre au gouvernement de formuler, à l'aide des enquêtes factuelles et des mandats permanents du Tribunal, des stratégies qui ont pour but de rendre les producteurs canadiens plus compétitifs dans le contexte du commerce mondial.

Reconnaissant le fait que sa charge de travail dépend totalement de la demande externe ainsi que la nature quasi judiciaire de ses activités, le Tribunal ne peut identifier de résultats stratégiques, d'activités et de ressources connexes, comme c'est le cas pour un ministère normal.

Cependant, le Tribunal s'est fixé des engagements en matière de résultats afin de pouvoir évaluer son rendement. Ces engagements sont :

- Le maintien des décisions du Tribunal par les organismes d'appels nationaux et internationaux.
- La mise en œuvre des recommandations du Tribunal par le gouvernement.
- La publication des décisions du Tribunal en temps opportun.
- Des décisions qui sont considérées justes et impartiales par les intervenants nationaux et internationaux.

Responsabilisation

Le Tribunal est un organisme quasi judiciaire et indépendant qui assume ses responsabilités législatives d'une façon impartiale et autonome et relève du Parlement par l'entremise du ministre des Finances.

Le Tribunal peut compter neuf membres à plein temps, dont un président et deux vice-présidents, nommés par le Gouverneur général en conseil pour un mandat d'au plus cinq ans. Cinq membres supplémentaires, au plus, peuvent être nommés temporairement. Le président est le premier

dirigeant et est responsable de l'affectation des membres et de la gestion des affaires internes du Tribunal.

Les membres du Tribunal peuvent compter sur l'appui d'un effectif de 87 employés. Ses principaux agents sont le secrétaire, responsable de la gestion intégrée, des relations publiques, des échanges avec les autres ministères gouvernementaux et les gouvernements ainsi que des fonctions de greffier du Tribunal; le directeur exécutif de la Recherche, chargé de la recherche dans le cadre d'enquêtes, de l'analyse économique et financière des entreprises et des industries, de l'examen des plaintes déposées par des fournisseurs éventuels portant sur n'importe quel aspect de la procédure d'adjudication des marchés publics ainsi que de la recherche des faits exigée dans le cadre des enquêtes du Tribunal; et l'avocat général, responsable de la prestation de services juridiques.

Structure organisationnelle

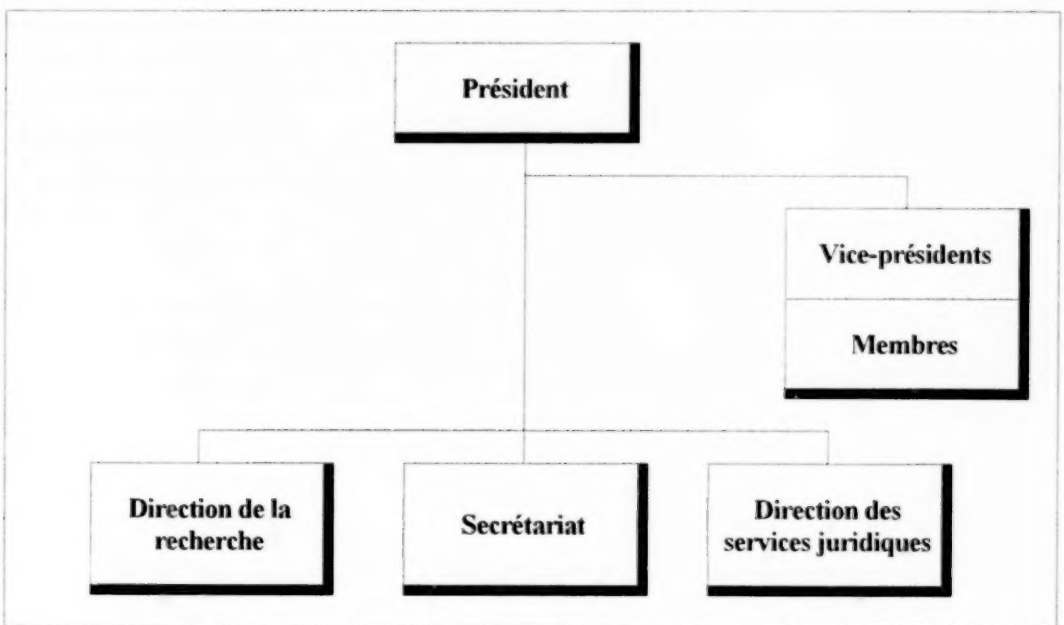

Dépenses prévues du ministère

(en milliers de dollars)	Prévisions des dépenses 2002-2003	**Dépenses prévues 2003-2004**	Dépenses prévues 2004-2005	Dépenses prévues 2005-2006
Budgétaire du Budget principal des dépenses (brut)	9 047	**9 534**	9 534	9 534
Moins : Recettes disponibles	-	-	-	-
Total du Budget principal des dépenses	9 047	**9 534**	9 534	9 534
Rajustements **	1 177	-	-	-
Dépenses nettes prévues	10 224*	**9 534**	9 534	9 534
Moins : Recettes non disponibles	-	-	-	-
Plus : Coût des services reçus à titre gracieux	2 170	**2 174**	2 176	2 178
Coût net du programme	12 394	**11 708**	11 710	11 712

Équivalents temps plein	94	**94**	94	94

* Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses nettes prévues jusqu'à la fin de l'exercice courant.

** Les rajustements tiennent compte des approbations qui ont été obtenues depuis le Budget principal des dépenses et doivent comprendre les initiatives du Budget fédéral, le Budget supplémentaires des dépenses, etc.

Tendances des dépenses

Au cours des années, les tendances des dépenses du Tribunal sont demeurées constantes. Le nombre d'équivalents temps plein et le pourcentage des fonds attribués aux salaires sont demeurés essentiellement les mêmes. Il en est de même pour ses dépenses de fonctionnement. Environ 85 p. 100 des dépenses de fonctionnement annuelles du Tribunal a été attribué à des dépenses non discrétionnaires, soit les télécommunications, la photocopie, le service de courrier et de messagerie, la traduction, la sténographie judiciaire, l'imprimerie et l'édition. Le reste des fonds est pour la plupart attribué à la formation et au perfectionnement, ainsi qu'au matériel et aux initiatives en matière de technologie de l'information.

Étant donné que sa charge de travail dépend totalement de la demande externe, le Tribunal a toujours eu comme pratique de garder en réserve une petite partie de son budget de fonctionnement pour satisfaire les demandes imprévues, par exemple, des saisines du gouvernement ou du ministre des Finances. C'est ce qui explique comment le Tribunal a pu répondre rapidement, au cours de l'exercice financier 2002-2003, au décret du conseil lui ordonnant d'enquêter et de faire rapport sur l'importation de certaines marchandises de l'acier. Le Tribunal est d'avis que cette approche constitue de la gestion éclairée qui lui permet de traiter rapidement les questions qui lui sont renvoyées.

Partie V—Annexes

Annexe I—Coût net du programme pour l'année budgétaire

(en milliers de dollars)	**Total**
Dépenses nettes prévues (dépenses totales du Budget principal des dépenses plus rajustements conformément au tableau des dépenses prévues)	**9 534**
Plus: Services reçus sans frais :	
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	1 662
Contributions de l'employeur aux primes du régime d'assurance des employés et dépenses payées par le Secrétariat du Conseil du Trésor (hors les fonds renouvelables)	512
Coût net du programme pour 2003-2004	**11 708**

Annexe II—Autres renseignements

- **Personne-ressource pour obtenir d'autres renseignements et site Web**

Le secrétaire
Tribunal canadien du commerce extérieur
Standard Life Centre
333, avenue Laurier Ouest
15e étage
Ottawa (Ontario)
K1A 0G7

Téléphone :	(613) 993-3595
Télécopieur :	(613) 998-1322
Courrier électronique :	secretaire@tcce-citt.gc.ca
Site Web du Tribunal :	www.tcce-citt.gc.ca

- **Lois régissant les activités du Tribunal canadien du commerce extérieur**

Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur	L.R.C. 1985 (4e suppl.), c. 47
Loi sur les douanes	L.R.C. 1985 (2e suppl.), c. 1
Loi sur la taxe d'accise	L.R.C. 1985, c. E-15
Loi sur les mesures spéciales d'importation	L.R.C. 1985, c. S-15
Loi sur le droit à l'exportation de produits de bois d'œuvre	L.R.C. 1985 (3e suppl.), c. 12
Loi sur l'administration de l'énergie	L.R.C. 1985, c. E-6
Règlement sur le Tribunal canadien du commerce extérieur	D.O.R.S./89-35
Règlement sur les enquêtes du Tribunal canadien du commerce extérieur sur les marchés publics	D.O.R.S./93-602
Règles du Tribunal canadien du commerce extérieur	D.O.R.S./91-499

- **Liste des rapports exigés par la loi et des rapports du Tribunal**

Rapports annuels

- De 1989-1990 à 2001-2002

Bulletin

- De 1995-1996 à 2001-2002

Guides

- *Guide d'introduction au Tribunal canadien du commerce extérieur*
- *Guide de la saisine sur les textiles*
- *Guide du mécanisme d'examen des marchés publics*

Brochures

- *Information sur l'examen des marchés publics*
- *Information sur les appels de décisions concernant les douanes, l'accise et la LMSI*
- *Information sur les enquêtes concernant les tarifs sur les textiles*
- *Information sur les enquêtes de sauvegarde contre les importations et les mesures afférentes*
- *Information sur les enquêtes économiques, commerciales et tarifaires*
- *Information sur les enquêtes et les réexamens concernant le dumping et le subventionnement*

Saisine sur les textiles : Rapports de situation annuels

- De 1994-1995 à 2000-2001

Index

Accord de libre-échange Canada-Chili 4
Accord de libre-échange Canada-Israël 4
Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) 4, 7
Agence des douanes et du revenu du Canada 4
Contestation des offres 4
Coût (net) du programme 1, 9, 11
Dumping 4, 5, 7, 14
Équivalents temps plein 9
Loi sur la taxe d'accise 13
Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur (Loi sur le TCCE) 1, 4, 5, 13
Loi sur les douanes 13
Loi sur les mesures spéciales d'importation (LMSI) 14
Lois 4, 5, 13
Marchés publics 4, 5, 7, 8, 13, 14
Mécanisme de recours commerciaux 1, 4, 6
OMC (Organisation mondiale du commerce) 1, 4, 5, 7
Plans 1, 3
Priorités 1, 3, 5
Réexamens 14
Règles et procédures 7
Secteur d'activité 7
Site Web 13
Stratégies 4, 7
Structure organisationnelle 8
Subventionnement 4, 5, 7, 14
Technologie de l'information 5, 6, 9